

Délibérations du Conseil Municipal d'OUSSE
Séance du 9 avril 2013 à 19h

L'an deux mille treize, le neuf avril, à 19h, le Conseil Municipal, convoqué le 3 avril 2013, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOURIAT Jean-Claude, Maire.

Présents 12 Mesdames et Messieurs BOURIAT Jean-Claude, CAMBET Geneviève, COUTENET Jean-Louis, CAPELLE Bernard, ZEROUAL Sylvie, COURTADE Christine, DEAT Olivier, GIL Nicole, KALVIKOWSKI Romain, LEJEUNE Jean-Louis, LIMERAT Bernadette et PUPION Claire.

Absents représentés 4 Madame ARTIGANAVE Suzanne (pouvoir donné à Madame CAMBET), Monsieur BARDOCHAN Michel (pouvoir donné à Monsieur BOURIAT), Madame MENGEOLE Sandrine (pouvoir donné à Madame ZEROUAL) et Monsieur SOMPROU Jean-Pierre (pouvoir donné à Monsieur CAPELLE).

Absents 2 Monsieur COFFIN Pascal, Monsieur SOULAGNET Christophe

La convocation a été affichée le 3 avril 2013. Madame ZEROUAL a été élue secrétaire de séance. Mademoiselle MERESSE, secrétaire générale, était également présente.

Délibération n° 1 : Taxe d'habitation et taxes foncières : fixation des taux communaux 2013

Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale qu'il a reçu la notification des bases prévisionnelles pour 2013 de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière sur le Bâti, de la Taxe Foncière sur le Non Bâti, et présente le comparatif avec les bases d'imposition 2012. Il ouvre le débat et propose ensuite le vote des trois taux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et considérant que le produit nécessaire à l'équilibre du budget 2013 est de 408 140 €,

VOTE à l'unanimité les taux exposés dans le tableau ci-dessous:

Taxes	Bases 2012	Bases 2013	Variation Bases en %	Taux 2012 %	Produit 2012	Taux 2013 %	Variation Taux en %	Produit 2013	Variation Produit en %
Habitation	2 295 113	2 389 000	3,90	9,83	225 610	9,83	0	234 839	3.90
Foncier Bâti	1 347 249	1 403 000	3.90	11,75	158 301	11,75	0	164 853	3.90
Foncier Non Bâti	20 504	20 600	0,50	41,01	8 409	41,01	0	8 448	0.5
Total	3 662 866	3 812 600	3,93		392 320			408 140	3.93

Présents : 12 Exprimés : 16 Abstention : 0 Pour : 16 Contre : 0

Délibération n° 2 : Budget communal : subventions de fonctionnements aux associations de droit privé

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'attribution de subventions aux associations. Les conseillers municipaux par ailleurs membres d'une association susceptible de bénéficier d'une subvention de la commune, ne prendront pas part ni aux débats sur ce point, ni au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré:

Vote une subvention à :

- L'Amicale des Anciens Combattants : 500 € par 15 voix, Monsieur DEAT n'ayant pris part ni au débat, ni au vote ;
- L'Aide à Domicile en Milieu Rural de la Vallée de l'Ousse : 500 € à l'unanimité ;
- Le Football Club de Ousse : 1 200 € par 15 voix, Monsieur KALVIKOWSKI n'ayant pris part ni au débat, ni au vote ;
- La FNACA Vallée de l'Ousse : 100 € à l'unanimité ;
- Le VTT Rayon Vert : 150 € à l'unanimité ;
- L'Association des Parents d'Elèves : 770 € à l'unanimité ;
- Le Foyer d'Animations : 1 000 € par 15 voix, Madame GIL n'ayant pris part ni au débat, ni au vote ;
- Tous Ensemble : 2 000€ à l'unanimité ;
- Les Jeunes Sapeurs-Pompiers de Pau : 120 € à l'unanimité ;
- L'Association Loisirs et Jeunesse d'Artigueloutan : 2 600€ à l'unanimité ;
- L'Entente Lée Ousse Handball : 2 200€ à l'unanimité ;
- Le Comité des Fêtes : 6 000€ à l'unanimité ;
- La Société de chasse de l'Oussoise : 460 € à l'unanimité ;
- La Coopérative scolaire de l'école publique Jules Verne d'Ousse: 6 150 € à l'unanimité.

Dit que les crédits nécessaires, soit 23 750 € seront inscrits au Budget Primitif 2013 de la Commune.

.....

Délibération n° 3: Budget primitif 2013 – Présentation et vote

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa séance du 20 mars 2013, il avait voté la reprise des excédents de l'exercice précédent ainsi que celle des restes à réaliser, sur le budget 2013 à intervenir.

Il rappelle aussi que le projet de budget a été élaboré au cours des travaux de la commission des finances.

Après un examen détaillé, un large débat et après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-Vote le projet de Budget primitif 2013 de la Commune d'OUSSE, équilibré à 769 343 € en section de Fonctionnement et 862 316,98 € en section d'Investissement,

-Dit que pour la Section Fonctionnement en Dépenses et Recettes, le Budget est adopté par Chapitre budgétaire,

-Dit que pour la section Investissement en Dépenses et Recettes, le Budget est adopté par Opération et par Chapitre budgétaire.

Présents : 12 Exprimés : 16 Abstention : 0 Pour : 16 Contre : 0

.....

Questions diverses :

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire échange avec le Conseil Municipal quelques informations sur la vie de la Commune et des services communaux.

Monsieur le Maire informe qu'une consultation pour la réalisation de travaux d'aménagement de la Place des Tilleuls a été lancée. Les réponses sont actuellement en cours d'analyse.

Après l'attribution du marché, il présentera à un prochain conseil un projet de délibération et de plan de financement pour l'attribution de subventions auprès de différents organismes.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'ayant été soulevée,

La séance du Conseil Municipal est levée à 20h30

.....
Cette séance comporte les délibérations suivantes :

- Délibération n°1 : Taxe d'habitation et taxes foncières : fixation des taux communaux 2013
- Délibération n°2 : Budget communal : subventions de fonctionnement aux associations de droit privé
- Délibération n°3 : Budget communal – Budget primitif 2013 : présentation et vote

La liste des conseillers présents et leurs signatures figurent ci-dessous :

Monsieur Jean-Claude BOURIAT, Maire

Madame Geneviève CAMBET,

Monsieur Jean-Louis COUTENET,

Monsieur Bernard CAPELLE,

Madame Sylvie ZEROUAL,

Madame Christine COURTADE,

Monsieur Olivier DEAT,

Madame Nicole GIL,

Monsieur Romain KALVIKOWSKI,

Monsieur Jean-Louis LEJEUNE,

Madame Bernadette LIMERAT,

Madame Claire PUPION.